

## **CONSEIL MUNICIPAL 8 MARS 2023**

L'an deux mille vingt-trois, le 8 mars à 20 heures, le Conseil Municipal de CONDE SUR IFS, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel des séances, sous la présidence de Monsieur Laurent DECLERK, Maire.

**Présents** : M. QUILLET Jean Pierre, Mme BAZIRET Maryvonne, M. HAUGUEL Olivier, M. DAVID Olivier, M. GOUPIL Vincent, Mme BOUDIN Sandrine, M. TARIN Rémy

**Absents excusés** : M. HAIRAULT Ludovic (excusé).

**Secrétaire de séance** : Mme Olivier HAUGUEL

**Date de convocation** : 3 mars 2023.

### **APPROBATION DU PROCES-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL DU 8 FEVRIER 2023**

Il convient d'approuver le procès-verbal du conseil municipal du 8 février 2023.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, approuve avec 6 voix POUR et 2 abstentions, le procès-verbal de la séance du 8 février 2023.

### **ADHESION AU SERVICE MUTUALISE D'INSTRUCTION DES ACTES D'URBANISME**

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment son article L. 5211-4-2,

Vu l'article L 422-3 du Code de l'Urbanisme autorisant une commune à charger un EPCI d'instruire les actes d'urbanisme,

Vu la loi n°2014-366 du 24 mars 2014 pour l'accès au logement et un urbanisme rénové (ALUR),

Vu la loi n°2014-58 du 27 janvier 2014 de modernisation de l'action publique territoriale et d'affirmation des métropoles (MAPTAM),

Vu l'arrêté Préfectoral en date du 05 décembre 2019 autorisant la Communauté de communes à modifier ses compétences avec la compétence « Plan Local d'Urbanisme Intercommunal » (PLUi),

Considérant que la Communauté de communes Val ès dunes est habilitée à instruire les actes d'autorisations d'occupation des sols pour le compte de ses communes membres ou d'autres communes,

Vu la convention du 20 février 2023 visant à mettre en place un service mutualisé d'instruction des actes d'urbanisme entre les communautés de communes Vallées de l'Orne et de l'Odon et Val ès dunes à compter du 1<sup>er</sup> mai 2023 jusqu'au 31 décembre 2025,

Vu la délibération n°2023-26 du 16/02/2023 autorisant le Président à signer la convention pour la gestion des services instructeurs chargés des actes d'urbanisme,

Vu la délibération n°2023-27 du 16/02/2023 autorisant le Président à signer la convention de fonctionnement d'un service commun d'instruction des actes d'autorisation du droit des sols entre les communes,

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

↳ décide d'adhérer au service instructeur mutualisé des actes d'urbanisme de la Communauté de communes Val ès dunes à compter du 1<sup>er</sup> mai 2023 jusqu'au 31 décembre 2025 ;

↳ s'engage à faire instruire par le service commun l'ensemble des actes d'urbanisme tels que définis dans la convention ;

↳ s'engage à rembourser à la Communauté de communes les frais correspondants à l'instruction des actes d'urbanisme tels qu'établis dans la convention.

↳ autorise Monsieur le Maire à signer les documents correspondants.

### **CHATS ERRANTS**

Pour lutter contre la prolifération des chats errants et non identifiés (chats non tatoués, non pucés) au Hameau d'Ifs,

En vertu de l'article L211-27 du Code rural et de la pêche maritime,

Le conseil municipal décide, à l'unanimité, la mise en place d'une campagne d'identification et de stérilisation des chats errants non identifiés au Hameau d'Ifs en partenariat avec la SPA.

### **OCCUPATION DE LA SALLE CIVEL PAR LES ANCIENS**

Suite au problème rencontré quant à l'utilisation de la salle Civel par les anciens et pour respecter le legs Civel, Monsieur le Maire et les adjoints vont organiser une réunion en invitant les anciens de la commune.

En attendant, étant donné que pour le moment la salle ne profite plus aux anciens de la commune, la salle ne sera plus ouverte le jeudi.

### **PREPARATION DU BUDGET**

Dépenses de travaux prévus en 2023 en fonctionnement et en investissement :

Investissement :

- Travaux d'effacement du réseau télécom avant passage de la fibre dans La Ruelle
- Mise aux normes de la défense incendie extérieure
- Mise aux normes de l'électricité dans l'église

Fonctionnement :

- Vidéoprotection
- Effacement des réseaux rue de Glatigny et rue des Haies d'Argences
- Remplacement des foyers de candélabres ayant plus de 30 ans
- Réparation des murs d'enceinte de l'église